

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

2 492 244

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 81 14325

(54) Poêle à cuire.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 47 J 36/32, 36/06.

(22) Date de dépôt..... 23 juillet 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 17 octobre 1980, n° G 80 27 696.6.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 16 du 23-4-1982.

(71) Déposant : Société dite : HEINRICH BERNDSE KG, résidant en RFA.

(72) Invention de : Gerd Kloppsteck.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Dupy et Loyer,
14, rue Lafayette, 75009 Paris.

L'invention a pour objet d'équiper économiquement une poêle à cuire d'un système acoustique indiquant le temps de cuisson.

A cet effet, un bouton de préhension fixé au centre du couvercle de la poêle est réalisé sous forme d'un logement renfermant une sonnerie à courte durée et sur lequel sont prévus un élément de réglage pour le temps de fonctionnement de la sonnerie, ainsi qu'un élément indicateur.

Dès lors, avec une poêle à cuire de ce type, on peut régler, à même le bouton de préhension, le temps prévu pour la cuisson, par exemple, n'importe quel laps de temps de l'ordre d'une heure. En conséquence, la présente invention est particulièrement intéressante du point de vue économique, puisqu'aussi bien on utilise un élément déjà existant, notamment le bouton de préhension, comme logement dans lequel on installe la sonnerie à courte durée. L'invention est également applicable aux casseroles, aux poêles à rôtir ou aux marmites.

Suivant l'invention, le logement est constitué d'une coquille supérieure pourvue d'une fenêtre d'observation, ainsi que d'une coquille inférieure, la coquille supérieure étant assemblée de façon à pouvoir tourner avec la coquille inférieure, tout en faisant office d'élément de réglage. Avec ce système particulièrement économique, on peut installer, dans le logement ayant la forme d'un ellipsoïde, une sonnerie à courte durée habituellement disponible dans le commerce et pouvant fonctionner pendant une heure.

Suivant une autre caractéristique de l'invention, dans la zone de la base sur laquelle repose le bouton de préhension, la surface du couvercle de la poêle est recouverte d'une plaque isolante afin de protéger cette zone de telle sorte qu'elle ne puisse atteindre des températures aussi élevées que le couvercle. Cette plaque isolante peut également être réalisée de façon à pouvoir tourner, tandis qu'elle comporte une fente

d'aération réglable.

Le principe d'un exemple de réalisation de l'invention est illustré par une vue en perspective dans l'unique dessin annexé.

5 Au centre du couvercle d'une poêle à cuire, est fixé un bouton de préhension constitué d'une coquille supérieure 3 et d'une coquille inférieure 4. Ces deux coquilles font office de logement destiné à recevoir une sonnerie à courte durée. La coquille supérieure 3
10 est assemblée de façon à pouvoir tourner avec la coquille inférieure et elle fait office d'élément de réglage pour la sonnerie. Sur une fenêtre 5 formée dans la coquille supérieure, on peut lire le temps de fonctionnement réglé pour la sonnerie.

15 Le bouton de préhension est placé sur une base 2 de telle sorte qu'il puisse être saisi de toutes parts.

20 La zone du couvercle de la poêle qui entoure cette base 2, est recouverte d'un disque protecteur 1. Ce disque protecteur est réalisé en une matière thermiquement isolante de telle sorte qu'il ne puisse atteindre les températures élevées du couvercle de la poêle et qu'il ne puisse brûler. On peut régler une fente d'aération 1a ad libitum en faisant tourner le disque 1.

REVENDICATIONS

1. Poêle à cuire, caractérisée en ce qu'un bouton de préhension fixé au centre du couvercle de la poêle est réalisé sous forme d'un logement renfermant une sonnerie à courte durée et sur lequel sont prévus un élément de réglage pour le temps de fonctionnement de la sonnerie, ainsi qu'un élément indicateur.
- 5
2. Poêle à cuire suivant la revendication 1, caractérisée en ce que le logement est constitué d'une coquille inférieure (4) et d'une coquille supérieure (3), la coquille supérieure comportant une fenêtre (5), tandis qu'elle est assemblée, en guise d'élément indicateur, de façon à pouvoir tourner avec la coquille inférieure.
- 10
15
3. Poêle à cuire suivant la revendication 1, caractérisée en ce que, dans la zone d'une base (2), le couvercle de la poêle est recouvert d'une plaque thermiquement isolante (1).
- 20
4. Poêle à cuire suivant la revendication 3, caractérisée en ce qu'on peut régler une fente d'aération (1a) en faisant tourner la plaque (1).
- 25
5. Poêle à cuire suivant la revendication 1, caractérisée en ce qu'une échelle graduée est formée sur la coquille inférieure (4), tandis qu'un repère est formé sur la coquille supérieure (3).

2492244

1/1

